



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUILLET 2013

CAHIER D'ACTEUR

Contribution de Michel Lesage, député de la circonscription de Saint-Brieuc

► Quelques mots d'introduction

Dans l'intérêt de chacune et chacun d'entre nous, les années à venir devront être le temps de la transformation énergétique, avec une attention soutenue aux énergies renouvelables. En tant que député de la circonscription, je suis tout particulièrement attentif à l'ambitieux projet à venir dans la baie de Saint-Brieuc

Pour la zone de Saint-Brieuc, à 33 km du port du Légué, le consortium Ailes Marines a été désigné pour construire une ferme industrielle de 500 MW, soit l'équivalent d'un demi réacteur nucléaire. C'est aussi 320 000 tonnes d'émission de CO₂ en moins. Ce sera le premier parc éolien de cette importance sur le territoire français et l'investissement sera de 2 milliards.

L'écu que je suis soutient pleinement cette initiative, importante tant sur le plan local que sur le plan national. Rappelons pour mémoire que les perspectives du Grenelle de l'environnement pour l'éolien sont, à l'horizon 2020, de 6 000 MW.

Que la Bretagne, nos côtes en particulier soient pionnières en la matière est presque une évidence, tant notre rapport à la mer et au vent est constitutif de ce que nous sommes. C'est aussi une fierté et un atout majeur pour le développement et la reconnaissance de notre territoire. Conscient de l'enjeu que représente cette implantation, je suis déjà intervenu auprès de Mme Delphine Batho, ministre de l'écologie, ainsi qu'auprès de M. Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, afin de coordonner les dispositifs juridiques liés aux espaces remarquables – la baie

de Saint-Brieuc en faisant partie – avec ce projet. Un amendement à la proposition de loi sur la transition énergétique a été déposé par Mme Delphine Batho afin de permettre, à titre exceptionnel, l'installation dans un espace remarquable du littoral, de dispositifs souterrains de raccordement.

► Le constat aujourd'hui

La réalisation d'un parc éolien est une chance, mais je sais aussi qu'elle pourrait apparaître comme une menace tant sur le plan touristique que sur le plan économique, en particulier en ce qui concerne la pêche.

C'est pourquoi j'ai regardé avec attention les analyses qui ont été faites sur le plus grand parc éolien d'Europe : la mer du Nord (3 000 MW).

- Le trafic maritime n'y a pas subi de ralentissement significatif malgré l'intensité connue des mouvements.
- Des études ont été faites sur l'impact des éoliennes maritimes. On a pu observer des perturbations dans les différentes populations maritimes, poissons, mammifères, planctons, pendant l'implantation des parcs éoliens. Mais ces perturbations se sont atténuées et ont disparues une fois les constructions terminées (les poissons et les mammifères qui avaient migrés sont revenus sur zone).

Contribution de :

- Michel Lesage,
député de la circonscription de Saint-Brieuc

- L'observation en mer du Nord permet aussi de découvrir des retombées plus inattendues sur les éoliennes déjà implantées. On a observé un effet « récif » : les récifs ont un effet positif sur la diversité des communautés de poisson et favorise les arts dormants (filets fixes, casiers...).

» Développer l'emploi local

Cette analyse permet de relever d'autres avantages, qui font partie de nos priorités : le développement de l'emploi.

On peut affirmer sans risque que les postes de maintenance et de surveillance seront des emplois locaux. On peut raisonnablement compter sur un volant compris entre 140 et 180 emplois (la création d'emploi liée à l'éolien en 2010 a été de 11 000).

D'autres emplois, pour le moment non quantifiable, peuvent émerger si nous savons nous saisir de l'opportunité qui nous est offerte : au Royaume-Uni et au Danemark, après quelques années d'utilisation de l'éolien maritime, il s'avère indispensable de construire des navires susceptible de convoier les matériaux nécessaires (barges, câbles...).

» De nouvelles formations

Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc entraînera, j'en suis certain, la nécessité et le désir de créer sur le territoire des formations liées à cette activité, des formations professionnalisantes en lien avec les entreprises.

J'appelle de mes vœux la création d'un véritable pôle de recherche scientifique à l'université et / ou en lien avec le technopôle.

» De l'existant au possible

L'implantation d'un parc éolien répond à une demande grandissante des besoins en électricité. On peut aussi espérer qu'à terme de nouveaux champs permettront les fermetures des centrales de Cordemais (fioul et charbon) et de Brenilis (fioul et gaz) productrices l'une et l'autre de gaz à effet de serre. Pourquoi ne pas espérer un effet d'entraînement sur le reste de notre région ? Et pourquoi pas à terme envisager une autonomie totale de notre énergie ? Il faudrait 9 champs éoliens comparables à celui de la baie de Saint-Brieuc pour permettre cette autonomie. Au vue de la densité des champs éoliens en mer du nord, ceci n'est peut être pas simplement une utopie.

Pour le moment, ce n'est pas simple d'envisager quel aspect touristique pourrait se rattacher au champ éolien. Pourtant les grandes fiertés industrielles des territoires ne sont pas dépourvues de valeurs esthétiques. Peut-on remettre en doute la poésie du port de Brest ? La beauté des docks de Saint-Nazaire ? Alors pourquoi ne pas imaginer des visites, comme cela se pratique déjà au Danemark ?

Si des créateurs sonores s'emparent de ces incroyables instruments à vent que sont les éoliennes, pourquoi ne pas imaginer des lieux extraordinaires d'expérience sensorielles ? Il y a le chant des baleines, il y a le chant des sirènes, il y a aura le chants des éoliennes... À nous de susciter de nouvelles symphonies maritimes.



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.

©Vae Solis Corporate